

**Convention de coopération dans le domaine  
militaire et technique entre le gouvernement  
du Royaume du Maroc et le gouvernement  
du Royaume Hachémite de Jordanie, faite à  
Amman le 20 juillet 2019**

**Dahir n° 1-20-89 du 16 joumada I 1442  
(31 décembre 2020) portant promulgation de  
la loi n° 65-19 portant approbation de la  
Convention de coopération dans le domaine  
militaire et technique entre le gouvernement  
du Royaume du Maroc et le gouvernement  
du Royaume Hachémite de Jordanie, faite à  
Amman le 20 juillet 2019<sup>1</sup>**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier  
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (2<sup>ème</sup> alinéa),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du  
présent dahir, la loi n° 65-19 portant approbation de la Convention de  
coopération dans le domaine militaire et technique entre le gouvernement  
du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume Hachémite de  
Jordanie, faite à Amman le 20 juillet 2019, telle qu'adoptée par la Chambre  
des représentants et la Chambre des conseillers.

Fait à Fès, le 16 joumada I 1442 (31 décembre 2020).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

---

1- Bulletin officiel N° 6958 – 21 joumada II 1442 (4-2-2021), p 311.

# **Loi n° 65-19 portant approbation de la Convention de coopération dans le domaine militaire et technique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie, faite à Amman le 20 juillet 2019**

## **Article unique**

Est approuvée la Convention de coopération dans le domaine militaire et technique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie, faite à Amman le 20 juillet 2019.

---

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6953 du 4 jomada II 1442 (18 janvier 2021).